

LRD

Pistes pour une démocratie écologique

Vers une démocratie écologique propose une série d'analyses et de solutions pour hisser les démocraties à la hauteur des périls écologiques inédits qui se dressent devant elles, et faire en sorte qu'elles réussissent, en particulier, à se fixer des limites. Ses auteurs, les philosophes Dominique Bourg et Kerry T. Whiteside, secouent la réflexion sur les liens – aujourd'hui totalement défailants – entre institutions démocratiques et écologie.

« Il est très difficile de cerner ce que pourrait être une société écologique et démocratique », remarque Dominique Bourg dans *Les scénarios de l'écologie*, paru en 1996. « D'un côté, les difficultés écologiques qui s'accumulent semblent exiger une profonde réorientation de nos modes de vie et de notre culture. [...] De l'autre, les réformes souhaitables semblent incompatibles avec le meilleur de nos sociétés, à savoir leurs institutions démocratiques. »

Bourg analyse dans cet ouvrage ce qui empêche « les réformes souhaitables » dans les démocraties. Mais il ne s'aventure pas à envisager comment faire progresser le « meilleur de nos sociétés ». Or, quinze ans plus tard, la crise écologique s'est approfondie et cette société écologique et démocratique tant désirée fait toujours autant défaut.

Cinq caractéristiques

Les principaux partis politiques n'ont toujours pas accompli une authentique mue écologique, les grands médias non plus, et les milieux de la finance et des grandes entreprises poussent plus que jamais parlements et gouvernements à faire des choix politiques et économiques qui provoquent les débordements écologiques.

Cette situation, dans laquelle rien ne change véritablement, rend les populations très vulnérables au discours écolo/climatologique sceptique qui vise à détruire tout consensus sur la réalité et la gravité de ces débordements. Car si rien ne se passe, est-il tentant de se dire, c'est que la situation ne doit pas être si terrible que cela. Le doute plane. Et, au bilan, la pression populaire pour que les choses changent reste bien trop timorée.

Les grandes puissances industrielles persistent donc à ajourner toujours et encore les décisions que les faits massifs, la raison, la sagesse et le cœur devraient les conduire à adopter au plus vite avec fermeté. C'est pour affronter de plein fouet le défi d'une réforme des institutions démocratiques dans ces circonstances redoutables que Bourg s'est associé au philosophe politique états-unien – et francophile ! – Kerry T. Whiteside.

La clef de voute de leur thèse est la « conclusion déconcertante » – et hautement délicate – à laquelle leurs analyses de la représentation moderne confrontée à la finitude de la Biosphère les amènent : les démocraties représentatives ne souffrent pas d'une représentation défailante, c'est la représentation *en tant que telle* qui n'est pas à la hauteur des défis écologiques, soutiennent-ils.

Résultat : la crise écologique bouleverse et menace de toutes parts un monde incapable de s'organiser pour prendre le dessus sur des événements qui lui échappent de plus en plus. Les auteurs posent que la gouvernance mondiale ne progressera pour saisir la dimension globale des problèmes environnementaux que lorsque les Etats auront adapté leurs institutions pour répondre, d'abord à leur échelle, à la crise de la Biosphère. C'est donc l'horizon des institutions démocratiques nationales que Bourg et Whiteside scrutent et palpent pour établir leur diagnostic avec la ferme intention, cette fois, de concocter des remèdes.

« Le gouvernement représentatif a été inventé pour soutenir des idéaux admirables »,

relèvent-ils : « mettre les gouvernants en contact avec un peuple désireux d'une vie meilleure, bannir les abus de pouvoir, répandre un sentiment d'appartenance et d'efficacité politique dans la communauté ». Mais les mécanismes de la représentation, « garants du fonctionnement moral du gouvernement représentatif », analysent-ils, empêchent la prise en compte des caractéristiques propres aux problèmes environnementaux.

Ces caractéristiques spécifiques sont au nombre de cinq. Il s'agit de leur dimension globale et transfrontalière (et non plus locale), de leur caractère souvent invisible (exemple : la radioactivité) ou imprévisible (le DDT), du décalage dans le temps de leurs effets mortifères (les émissions de CO₂) et – nouveauté radicale – du fait qu'ils se posent désormais en termes de flux qui excèdent les capacités d'absorption de la Biosphère et du système Terre tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui et non plus de pollutions circonscrites que la technique pourrait, au moins en théorie, prendre en charge.

La représentation n'est pas adaptée pour tenir compte de ces caractéristiques, soutiennent Bourg et Whiteside, car elles se déroberont à la perception directe du peuple électeur, à ce qu'il perçoit comme étant les paramètres cardinaux de son bien-être. Pour prendre connaissance et conscience de l'importance de ces cinq caractéristiques, il faut des médiations scientifiques. *Vers une démocratie écologique* peut être lu comme une tentative d'injecter ces médiations dans les démocraties représentatives.

Surcroît délibératif

Les deux philosophes ne remettent évidemment pas en cause le principe de la représentation. Les solutions qu'ils avancent ont vocation à s'ajouter à la légitimité représentative. Elles relèvent d'une légitimité démocratique complémentaire, qui vise à enrichir et à renforcer la démocratie – toujours inachevée – pour suppléer ses carences et la faire évoluer afin de l'adapter aux défis de son temps.

Enrichir
et renforcer
la
démocratie

Leur première piste concrète n'est pas originale, mais elle pose un principe ferme qui traverse tout le livre : insuffler, partout et autant que possible, de la délibération. « Une démocratie écologique viserait à diffuser la fonction politique dans l'ensemble de la société et à accroître l'implication directe des citoyens dans des processus jusqu'alors dominés par le pouvoir des experts (ou des élus). »

L'intention des auteurs, ce faisant, est double : il est d'améliorer le niveau général de compréhension et d'implication citoyenne dans les défis écologiques tant dans la population que parmi les élus ; et il est de retirer aux experts au moins une partie du pouvoir relatif que leur confèrent leurs compétences techniques auprès des décideurs. Bourg et Whiteside veulent « multiplier les situations dans lesquelles les citoyens peuvent participer directement, à titre individuel, à des décisions touchant leur rapport à la nature ».

Deuxième piste immédiate : « introduire systématiquement des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) dans les institutions publiques ou gouvernementales qui encadrent les secteurs touchant à l'environnement ». Les ONGE, expliquent les auteurs, étudient l'identité propre des phénomènes environnementaux et la nécessité de les respecter.

Leur champ de vision est international et s'inscrit dans le temps long. Leur perspective territoriale et temporelle est donc en phase avec la nouvelle donne, remarquent Bourg et Whiteside. On peut ajouter que leur expertise leur permet de tenir compte de ce qui échappe aux facultés immédiates des cinq sens, d'envisager l'imprévisible et de se saisir de l'impératif de limiter les volumes d'énergie et de matières qui circulent.

C'est là cependant un portrait très angélique des ONGE : nombre d'entre elles sont certes conçues avec les meilleures intentions du monde, mais ce n'est pas le cas de toutes et leur fonctionnement même soulève de très graves problèmes¹. Les ONGE sont des lieux de pouvoirs et de manœuvre, un trait qui risque de s'aggraver si leur statut et leur rôle sont renforcés comme Bourg et Whiteside le souhaitent.

La question de l'éligibilité et de la sélection des ONGE ouvre ainsi « une foule de questions et de doutes », admettent les deux coauteurs. Leur solution : élaborer des moyens participatifs d'y parvenir en ouvrant un large débat avec la population qui aurait le mérite de mieux faire connaître ces organisations. Là comme ailleurs, la délibération est leur contre poison privilégié.

Sortir du XVIII^e siècle

Mais *Vers une démocratie écologique* va bien plus loin. Car si c'est bien la représentation elle-même qui souffre de déficiences rédhibitoires, l'objectif ne peut pas être de se contenter de vouloir mieux faire remonter au niveau des instances décisionnelles, législatives et exécutives, la voix des électeurs mieux informés et plus éclairés.

Même s'ils cherchent des moyens d'élever le niveau – aujourd'hui tragiquement bas – de la discussion publique sur l'écologie et de lutter contre le règne des experts, Bourg et Whiteside ne croient pas plausible de faire advenir un peuple et des élus suffisamment sages et savants pour réussir à faire les meilleurs choix possibles en matière environnementale sans revoir le dispositif parlementaire conçu, comme ils l'expliquent abondamment, pour affronter les défis du XVIII^e siècle.

La reconfiguration institutionnelle qu'ils esquissent – le but est d'ouvrir la discussion –

passer par l'intégration des médiations scientifiques qu'ils jugent inévitable d'incorporer à la structure des parlements pour que les États puissent pleinement tenir compte des cinq caractéristiques nouvelles des problèmes environnementaux.

Ces médiations scientifiques serviraient à mieux fabriquer la loi. Mais comment les intégrer au fonctionnement du Parlement ? La question est épineuse. D'autant qu'en accord avec l'idéologie dominante, les scientifiques sont souvent les premiers à croire que leur travail est la pièce maîtresse du salut des sociétés industrielles (page 40). Insérer des scientifiques entre le peuple et les élus de la manière dont Bourg et Whiteside l'envisage est peut-être un élément de solution, mais comment se protéger des dérives scientistes et des abus de pouvoir de ces experts ? Grâce à quels antidotes ?

Intégrer des médiations scientifiques

Sur ce point, il faut avoir en tête que la situation présente est très peu glorieuse : dès lors que les sciences et les technologies se sont partout infiltrées dans la société, scientifiques et experts sont aussi partout à l'œuvre dans des instances de conseil et de contrôle. Ils sont nombreux à définir toutes sortes de normes pour des lobbies de tous poils. Un travail qui va parfois de pair avec la diffusion de thèses notoirement fausses dans les médias. La science est donc déjà omniprésente dans les rouages de la décision, et souvent de manière opaque et foncièrement antidémocratique.

Démocratie écologique et (anti)capitalisme

Une vague intense de livres et d'acteurs soutient que la réponse au défi écologique passe par la mise à mort du capitalisme. Oui, c'est bien sûr là une option ! Mais la fin du capitalisme ne rendra pas inopportunes les médiations scientifiques que Bourg et Whiteside appellent de leurs vœux pour aider les démocraties représentatives à faire face aux dérèglements de la Biosphère.

Le défi qu'ils explorent va s'intensifier au cours du XXI^e siècle. Aussi, plutôt que de balayer d'un revers de la main leurs propositions sous prétexte qu'elles émanent de philosophes libéraux qui glissent

par trop sur la question sociale, il serait plus judicieux de les examiner de près afin d'enrichir et de sauver « le meilleur de nos institutions » quels que soient les grands choix politico-économiques à venir.

LRD



Christoffer Asman / FSEU / Les Amis de la Terre

Copenhague, décembre 2009 : telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, la démocratie représentative échoue à tenir compte des limites de la Biosphère

Pour aider à borner l'activité humaine pour qu'elle préserve la Biosphère et, en même temps, tempérer les dérives de l'expertocratie et de la lobbycratie qui penchent toujours en faveur du pouvoir de l'argent, Bourg et Whiteside opposent eux aussi deux cultures scientifiques : celle d'une « science éclairante », qui décrit le réel ; celle d'une « science agissante », qui le chamboule. Et c'est bien sûr la science éclairante qu'ils proposent de mettre à l'honneur, au sein de ce que le spécialiste des institutions démocratiques Pierre Rosanvallon appelle une « Académie du futur ».

Les académiciens du futur auraient notamment pour missions constitutionnelles d'aider à préserver les « biens publics mondiaux environnementaux » et à faire en sorte

que les « frontières planétaires » soient respectées (page 18). Cette instance serait bien sûr sans pouvoir décisionnel. Sa fonction serait d'informer une assemblée populaire, le Sénat, situé à l'interface de la connaissance (l'Académie du futur) et de la décision législative (l'Assemblée nationale). Ce Sénat ferait office de « laboratoire législatif » « touchant les interactions entre la nation et la Biosphère ».

Ce nouvel organigramme parlementaire s'appuierait sur une « bioconstitution » (bio venant de Biosphère), qui poursuivrait deux objectifs : respecter les limites de la planète et « œuvrer en faveur d'une gestion concertée des ressources naturelles aux échelles nationale et internationale.

Bourg et Whiteside discutent des modalités de sélection des sénateurs, du fonctionnement pratique de ce Sénat d'un nouveau genre, des gardes fous à envisager. Ils imaginent des méthodes de tirage au sort, l'intervention de citoyens ordinaires et d'ONGE via des méthodes délibératives. A nouveau, ils comptent abondamment sur la délibération pour éviter toute mainmise des experts sur le dispositif ou d'autres dérives possibles.

En quête de légitimité

Vers une démocratie écologique livre des pistes, donne des idées, pousse à réfléchir. Mais comparé aux discours qui fondent les démocraties modernes, qui parlent directement au cœur des individus-citoyens épris de

liberté et de justice sociale, son argumentaire est plutôt froid et très technique. Comment, dès lors, imaginer qu'il puisse trouver son chemin dans l'espace public ?

Peut-être la principale critique à formuler à l'égard de cette ouverture du débat sur le besoin d'une réforme écologique des institutions démocratiques est la suivante : Bourg et Whiteside veulent renforcer, étoffer, élargir le champ opératoire de la démocratie. Mais leur livre tend à donner l'impression que son fonctionnement actuel ne pose pas de problème majeur en dehors de ses déficiences en matière d'environnement global. Or, les démocraties dysfonctionnent gravement d'abord sur le plan social.

Elles s'accommodent d'injustices crasses en leur sein et à l'échelle internationale. Pour peu qu'on soit sensible aux fragilités humaines, on ne peut qu'être saisi d'effroi à les voir rester de marbre face à des besoins évidents, criants, immédiats qui touchent à des pans entiers de l'humanité. Comment imaginer, dans ces conditions, qu'elles pourraient évoluer sur la cause environnementale qui souffre de tous les « handicaps » techniques qu'ils mettent eux-mêmes en avant ?

Comment espérer ou attendre des démocraties qu'elles vont répondre à des nécessités éloignées des besoins les plus pressants alors qu'elles se révèlent déjà incapables d'empêcher des inégalités béantes de se creuser – ce qui serait pourtant, sur le strict plan technique, bien plus facile que de trouver des parades aux maux environnementaux ?

Il manque aux solutions de Bourg et de Whiteside un minimum d'analyses sur leur plausibilité. En 1819, rappellent-ils, Benjamin Constant soutenait que la liberté des Anciens, avec sa condition, la démocratie directe, était inadaptable au monde moderne qui prenait son essor. Leur livre avance que, deux siècles plus tard, « la liberté des Modernes et son corollaire, le gouvernement représentatif, sont impuissants à prévenir la catastrophe environnementale ».

Mais Constant écrit en témoin du fonctionnement du nouveau système politique.



Bourg et Whiteside sont confrontés à un système qui fait tous les jours les preuves de son incurie. La question ne peut donc pas seulement être : par quels moyens suppléer à ses déficiences ? Elle doit être aussi : comment parvenir à mettre en place de tels moyens ? La question de la transition et de ses modalités est primordiale. D'autant que pour atteindre leur but, leurs propositions devraient transcender les frontières nationales.

Il faudrait ainsi ajouter à leur livre au moins un cinquième chapitre qui discuterait des moyens de soumettre leurs propositions à une critique intense et constructive pour qu'elles passent le cap de l'indifférence ou du rejet expéditif. Les élites politiques n'apprécient en général guère – et sont même souvent franchement hostiles – aux expériences de démocratie délibérative telles que les conférences de consensus ou les jurys citoyens qui leur laissent pourtant les pleins pouvoirs décisionnels.

Comment penser, dès lors, que le corps politique pourrait adhérer à des suggestions autrement plus ambitieuses qui impliquent de leur retirer une part de leur pouvoir ? En gros, exit les notables du Sénat à la mode d'antan pour imaginer un parlement plus apte à affronter les défis du jour. Il est clair qu'une telle avancée n'a aucune légitimité :

le désastre écologique n'est pas reconnu dans toute sa profondeur, pas plus que n'est admise la responsabilité de l'innovation technologique dans ce désastre.

L'idéologie en place s'appuie sur le déni de ce désastre et de cette responsabilité, un double jeu permanent appelé Greenwashing, qui consiste à faussement prétendre reconnaître le problème tout en passant son temps à l'approfondir par des choix délibérés très structurants. Une muraille d'intérêts pécuniaires à courte vue, d'ignorance fondée sur le « Je ne veux pas le savoir », de cynisme et de mauvaise foi patente nourrit l'extraordinaire refus d'apporter des réponses à la finitude de la Biosphère.

Reste une piste : faire vivre les propositions de *Vers une démocratie écologique*, les mettre en débat, les porter à la connaissance et à la sagesse de tous ceux qui sont capables d'ouverture et croient un sursaut encore possible.² ■

1) Nicolino F. *Qui a tué l'écologie ?*, Greenpeace, WWF, Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement en accusation, Les liens qui libèrent, Paris, 2011.

2) Voir à ce propos les revues *Esprit* et *Le Débat* de mars-avril 2011. La fondation Nicolas Hulot réfléchit à ces propositions avec des spécialistes de démocratie délibérative et des constitutionnalistes.